COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 01.11.2015

34/2015

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux

Présidente : Susanne Lauber Fürst (ML)

Membres :
Christian Allenbach (Les Verts)
Patrick Aubort (PLR)
Jérôme Chessex (PLR)
Yanick Hess (PLR)
Adrian Lazar (SOC)
Franco Meichtry (UDC)
Nick Miller (PLR)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le lundi 26 octobre 2015 à 20h00 à la rue de la gare 30 à Montreux, en présence de tous ses membres, du Municipal M. Christian Neukomm, et de M. Enrico Bergonzo, chef de service des travaux.

La commission relève le détail et la qualité du préavis d'étude présenté.

Préambule

M. le Municipal rappelle qu'il s'agit d'un préavis d'étude technique qui met en évidence l'état vétuste d'une infrastructure qui nous a servi pendant plus de 100 ans, comme d'autres sur notre territoire communal. Le défi particulier sera de maintenir un régime de circulation sur la rue du Temple sans trop de gêne pour les utilisateurs. A ces fins, la municipalité a prévu un budget de CHF 10'000.— pour définir un régime de circulation adapté. M. Bergonzo réitère qu'il s'agit d'un ouvrage en fin de vie. Le préavis d'étude définit le secteur qui nécessite une intervention (voir plan annexé au préavis 34/2015). Avec l'étude proposée, la Municipalité souhaite élaborer une vision large et des scenarios, afin de pouvoir identifier les meilleures options. M. Bergonzo tient également à disposition les rapports des expertises

des ouvrages qui servaient à établir le préavis présent.

A la demande d'un commissaire, M. Neukomm confirme que la Municipalité soumettra ultérieurement un préavis avec le projet concret et détaillé (voir chapitre « Planification » du présent préavis). Le présent préavis d'étude permettra de définir la finalisation des solutions techniques, la durée des travaux, le coût des travaux sur la base d'offres reçues et la gestion de la circulation durant le chantier.

Discussion

Ces travaux paraissent importants et nécessaires et la Commission passe à l'examen du préavis.

Travaux à réaliser, budget des futurs travaux et surveillance des travaux
La Commission salue la proposition de réaliser en parallèle le renouvellement des réseaux souterrains et la réfection de la chaussée.

Un commissaire s'interroge sur le budget de CHF 5 mio prévu et si ce montant inclut l'ensemble des travaux. Un commissaire fait référence à d'autres chantiers qui selon lui, à l'époque, n'étaient pas gérés de façon satisfaisante. Un commissaire s'inquiète du risque de surcoûts potentiels de 10% à 15%, sans justification particulière des entreprises. Plusieurs commissaires reviennent sur le point de la surveillance du futur chantier. La municipalité réaffirme qu'il ne s'agit pas encore d'un projet définitif, que le montant de CHF 5 mio est encore sommaire à ce stade, mais qu'en effet, il inclut l'ensemble des travaux. Le préavis à venir sur le projet concret définira clairement l'ampleur des travaux, de manière détaillée. En ce qui concerne un surcoût potentiel, M. Bergonzo souligne que lors des travaux de génie civil dans un contexte tel qu'il se présente à la rue du Temple, on devait toujours s'attendre à des imprévus. Il insiste sur l'importance du bon choix du bureau d'ingénieur et le cahier de charge qu'on établira, ainsi que du bon choix de l'entreprise effectuant les travaux et la qualité de leurs équipes à disposition. Selon lui, la Municipalité a gagné beaucoup d'expérience lors des travaux de génie civile ces dernières années, notamment dans le choix des entreprises et dans la gestion et surveillance de chantiers.

Un certain nombre de questions techniques est posé et la Municipalité confirme que ce chantier permettra la mise en norme du gabarit, que le petit élargissement de la route permettra un croisement de deux poids lourds à 20km/h (norme VSS), que le trottoir sera maintenu et que l'utilité des potelets actuellement en place sera réévaluée dans le cadre de l'étude. Le futur stationnement des voitures lors des manifestations dans le Temple St-Vincent méritera une attention particulière.

Circulation lors des travaux
Un commissaire se demande si le montant de CHF 10'000 prévu dans le budget d'étude est suffisant. Selon la Municipalité, nous connaissons bien les différentes possibilités de rediriger le trafic et à ce stade aucune option n'est écartée. Le rôle du bureau d'ingénieur sera de fournir les bases techniques pour les différents scénarios que la Municipalité lui fournira, en prenant compte des idées de toute partie intéressée et concernée. Plusieurs scénarios seront alors élaborés et chiffrés et la Municipalité choisira la variante la moins

gênante. En vue des travaux lourds, la route devra certainement être fermée temporairement, mais toujours en respectant au mieux les besoins des utilisateurs.

Planification
Un commissaire se renseigne sur la durée des travaux. L'estimation est de deux ans, avec des phases plus ou moins gênantes, notamment en fonction de la saison et d'autres contraintes. A la question d'un commissaire demandant si une coordination avec le service de l'urbanisme pour des constructions des privés à Glion serait possible, la Municipalité est plutôt sceptique: vu la flexibilité nécéssaire, cela semble peu réalisable.

Mandat et coût du crédit d'étude
La Municipalité affirme que le mandataire pour la réalisation du projet d'étude n'est pas encore déterminé. L'appel d'offre se fera selon la loi sur les marchés publics.

En conclusion, c'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent d'accepter ce préavis.

La séance est levée vers 21h00, une fois toutes les interrogations éclaircies et après avoir remercié les représentants de la Municipalité pour leur travail et leur disponibilité.

## Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 34/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.00 au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative à l'elargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux;
2. d'allouer à cet effet un credit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'00.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécéssaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire

aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Susanne Lauber Fürst (ML)